

Règlement du jeu-concours

« La Roue TL Digital »

Article 1 — Société organisatrice

Le présent jeu-concours, dénommé « La Roue TL Digital », est organisé par Thibault Lucien, exerçant sous le nom commercial TL Digital, auto-entrepreneur (entreprise individuelle), immatriculé sous le SIRET 947 697 108 00019, dont l'adresse est 12 rue Bellevue, 11510 Treilles, France (ci-après « l'Organisateur »).

Article 2 — Durée du jeu

Le jeu est accessible du 1er octobre 2026 à 00h00 au 15 novembre 2026 à 23h59 (heure de Paris), via le site tldigital.fr/surprise et les liens partagés par l'Organisateur sur ses réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn, TikTok). Toute participation enregistrée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 3 — Conditions de participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique majeure. La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu, quel que soit l'appareil ou le navigateur utilisé. Une même adresse e-mail ou un même numéro de téléphone ne peut être associé qu'à une seule participation ; toute tentative de participation supplémentaire sera automatiquement refusée.

L'Organisateur se réserve le droit d'écarter toute participation frauduleuse ou ne respectant pas le présent règlement.

Article 4 — Modalités de participation

Pour participer, le joueur doit :

- renseigner un formulaire (nom, prénom, nom de son entreprise, secteur d'activité, et au moins un moyen de contact : e-mail ou téléphone) ;
- accepter le présent règlement et donner son consentement à être recontacté par l'Organisateur dans le cadre du jeu ;
- faire tourner la roue affichée à l'écran.

Le lot attribué à chaque participation est déterminé par un système de tirage aléatoire pondéré : chaque lot dispose d'une probabilité d'attribution propre, certains lots étant volontairement plus rares que d'autres. Ce tirage est effectué au moment de la validation du formulaire, de façon automatique et non modifiable par le participant.

Article 5 — Dotation

Les lots pouvant être attribués sont les suivants :

- un audit gratuit de site web ;
- une réduction de 20 % sur la création d'un site vitrine ;
- une réduction de 15 % sur la mise en place d'une campagne Google Ads ;
- un pack de 5 visuels réseaux sociaux offert ;
- un support de communication offert (hors frais d'impression) ;
- une consultation de stratégie digitale de 30 minutes offerte ;
- un mois de gestion des réseaux sociaux offert.

Le jeu comporte également une issue « Perdu », auquel cas aucun lot n'est attribué au participant.

Le lot « un mois de gestion des réseaux sociaux offert » est limité à un seul gagnant sur toute la durée du jeu. Une fois ce lot attribué une première fois, toute participation qui y aurait normalement droit se voit automatiquement attribuer le lot « pack de 5 visuels réseaux sociaux offert » à la place.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles à un tiers, ni convertibles en équivalent monétaire. Les réductions annoncées s'appliquent sur les tarifs en vigueur de l'Organisateur au moment de la commande et ne sont pas cumulables avec une autre offre en cours.

Article 6 — Remise des lots

Les participants gagnants sont recontactés par l'Organisateur, par e-mail et/ou par téléphone selon les coordonnées renseignées, dans le délai indicatif annoncé sur le site au moment du jeu. Le gagnant dispose d'un délai de 30 jours à compter de cette prise de contact pour organiser la mise en œuvre de son lot. Passé ce délai et à défaut de réponse du gagnant, le lot pourra être considéré comme perdu par l'Organisateur, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée.

Article 7 — Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du jeu (nom, prénom, nom de l'entreprise, secteur d'activité, e-mail, téléphone) sont nécessaires à la gestion du jeu, à la remise des lots et, avec l'accord du participant, à son recontact par l'Organisateur au sujet de ses services. Elles sont traitées par l'Organisateur conformément à la politique de confidentialité disponible à l'adresse tldigital.fr/surprise/politique-confidentialite.html.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données, qu'il peut exercer en écrivant à contact@tldigital.fr.

Article 8 — Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, du matériel ou du logiciel du participant, ni en cas de perte de données liée à un problème technique indépendant de sa volonté, empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le jeu, en tout ou partie, si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 9 — Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le présent règlement est consultable à tout moment sur le site tldigital.fr/surprise.

Article 10 — Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son application ou à son interprétation relève de la compétence des tribunaux français.